



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ovins

Question écrite n° 94469

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes du groupement d'intérêt économique ovin Rhône-Alpes à propos de l'avenir du secteur, en constatant l'aggravation des gels de crédits d'État destinés à l'Office de l'élevage (13,6 % en 2003, 15,2 % en 2004, 23 % en 2005, 39 % en 2006). Depuis plusieurs années, les représentants du secteur ovin ont engagé une action de relance de la production ovine. Les actions qualité et contrat de plan développées dans cet objectif ont prouvé leur efficacité pour la mise en oeuvre de la charte ovine. Cette charte porte ses fruits : stabilisation des installations d'éleveurs et maintien des effectifs de brebis sur les dix dernières années. La filière ovine a également de riches ambitions pour la période 2007-2013 : soutenir des systèmes de production viables, respectueux de l'environnement et occupant les territoires les plus difficiles. Le non-respect de la part de l'État des engagements contractuels fragilise le travail de fond mené à bien par la filière. Il souhaite connaître les orientations choisies pour redonner confiance aux acteurs de la filière ovine.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux préoccupations des responsables professionnels du secteur de l'élevage ovin. Le financement des actions prévues dans les contrats de plan leur semble compromis par la baisse des crédits d'intervention dont dispose l'office de l'élevage. Le ministère de l'agriculture et de la pêche, comme les autres départements ministériels, doit participer à l'effort nécessaire de maîtrise des finances publiques dont notre pays a besoin. Ainsi, des réserves de précaution ont été constituées au cours de cette année. Il appartient au directeur de l'office de l'élevage de répartir la charge de la constitution de ces réserves sur plusieurs actions afin d'en limiter l'impact, notamment en ce qui concerne les actions venant en soutien de la charte interprofessionnelle de relance de l'élevage ovin. Malgré le soin qui est apporté à cet exercice, le ministère de l'agriculture et de la pêche est conscient des difficultés qui peuvent résulter du fait des contraintes budgétaires et veille à ce que leurs conséquences soient réduites au maximum pour les agriculteurs. La prochaine programmation des contrats de projets État-régions, étroitement liée à la programmation du développement rural, sera basée sur les diagnostics territoriaux établis par les préfets. Les actions des Offices qui seront contractualisées entreront dans l'axe stratégique n° 1 défini par le premier ministre et relatif à la compétitivité et à l'attractivité des territoires, qu'il s'agisse d'investissements matériels (hors plan bâtiment financé par ailleurs) ou d'investissements immatériels comme la recherche, l'expérimentation ou l'appui technique. Il sera nécessaire d'optimiser les crédits disponibles en déterminant les actions à mener, les plus efficaces pour accompagner les mutations nécessaires à l'avenir de l'élevage.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94469

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5040

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7025